

# LES QUESTIONS CONCERNANT LE MAIRE, LES TACHES DE LA MUNICIPALITÉ, LES RESSOURCES DE LA COMMUNE DEBATTUES A LA SOIRÉE DU LION'S-CLUB

Au cours de la soirée de jeudi, le Lion's Club est entré dans le vif du sujet, sur le plan de l'organisation municipale.

Après le dîner qui avait pour cadre la salle de conférence de l'établissement sanaryen « Les Pieds dans l'Eau », deux maires et un adjoint, représentant trois communes de l'Ouest varois, ont répondu aux questions qui leur étaient posées en ce qui concerne notamment le rôle du maire, la répartition des tâches au sein du conseil municipal, et divers problèmes touchant la commune.

Il s'agissait de Me Juvenal, maire de Saint-Mandrier, ; de M. Fabre, maire de Bandol et de M. Autran, adjoint à La Seyne et conseiller régional, qui avaient pris place autour de M. Catusse, le président du Lion's Club.

On notait la présence de M. Ricory, trésorier du Lion's Club ; le colonel Lancrenon ; M. F. Seguin, le Dr et madame Bourguignat ; M. et Mme Buttelli, M. et Mme Doublat, Mme Bernard, M. et Mme Masselot, le Dr et Mme Navatel, M. Fortuné, le Dr et madame de Lajonquière ; M. et Mme Lovera, le Dr et Mme G. Perrin, M. et Mme Perrin, Mme Quenet, M. François Kibler, chef d'agence à La Seyne, représentant M. Jacques Defferre, directeur du journal « Var-Matin République ».

## POPULATIONS ET EFFECTIFS MUNICIPALITE : QUELQUES CHIFFRES

Tout d'abord, le chiffre des populations respectives pose l'importance de chaque commune : plus de 50.000 habitants à La Seyne, 6.500 à Bandol, et à Saint-Mandrier, 4.800 civils et 6.000 marins, annonce Me Juvenal, qui précise que sa commune se répartit sur 510 ha, en 200 ha civils et 310 ha marine. Ces chiffres ne tiennent pas compte du rush estivant.

Il est clair que les problèmes ne sont pas les mêmes dans ces trois communes de caractères bien distincts, et M. Catusse exprimait son désir de savoir comment est organisée une mairie en fonction de l'importance de la commune.

Les effectifs théoriques du conseil municipal sont de 33 conseillers municipaux, le maire disposant de 6 adjoints, à La Seyne ; de 23 conseillers municipaux à Bandol et à Saint-Mandrier. Pourquoi le nombre de conseillers municipaux n'est-il pas proportionnel, ou approximativement proportionnel au montant d'habitants ? s'étonne-t-on. « C'est la loi », qui limite de 9 à 37 le nombre des conseillers municipaux. Aussi le chiffre de 350 membres du conseil municipal de la ville d'U.R.S.S. jumelée avec La Seyne, Berdiansk, peut-il surprendre et paraître pléthorique. « C'est trop », dira quelqu'un.

Mais quatre adjoints à Saint-Mandrier, c'est trop peu et le maire est amené à demander à des conseillers municipaux de devenir des « sous-adjoints ».

Quant à M. Autran, il souhaiterait davantage d'adjoints à La Seyne.

## LE MAIRE RESPONSABLE DANS QUELLE MESURE ?

Le débat s'engageait ensuite sur le rôle et la compétence du maire, ses responsabilités.

« Le maire a tous les pouvoirs de police, nous sommes officiers de police judiciaire et d'état-civil, nous avons le droit de réquisition dans un cas précis », explique M. Fabre. « Le maire a la responsabilité d'équilibre du budget. Il préside des commissions, et à Bandol, ont été créées des commissions extra-municipales. Aide sociale, affaires scolaires, familiale, finances, le maire porte le chapeau de tout cela. »

Le mot de responsabilité incite le président, M. Catusse, à évoquer le drame du Cinq-Sept, qui illustre particulièrement, dans l'opinion

publique, cette responsabilité du maire.

Il existe une commission de sécurité comprenant le capitaine des pompiers de Toulon, l'architecte de la commune, des responsables des pompiers de la commune, le maire ou son adjoint, qui font une visite dans ce genre d'établissements. Il y a au départ le permis de construire. Si, la construction est à usage de bal, par exemple, interviennent des questions d'ouverture, de matériaux. Ou l'établissement répond aux normes de la sécurité, ou il n'y répond pas. M. Fabre voit là une responsabilité morale et civile du maire, et il pense que dans le cas de l'incendie du « Cinq-Sept », il aurait démissionné.

Côté public, on déplore qu'il faille attendre qu'une catastrophe se produise pour être sensibilisé à ces mesures de sécurité et qu'il appartient aux responsables de prévoir.

## UN ASPECT DU ROLE DU MAIRE

L'adjoint du maire de La Seyne, rejoint Me Juvenal quand il dit qu'il est difficile de contrôler un établissement qui se modifie, et que de toute façon, ce problème dépasse les boîtes de nuit et qu'il s'étend à tous les bâtiments publics, ce qui entraîne un travail énorme.

M. Autran pense aussi que le maire, finalement, n'a pas tellement de pouvoirs. Marier les gens, mettre une écharpe tricolore,



Me Juvenal ne partage pas son opinion. Pour lui, le maire est sous le contrôle du conseil municipal, sous le contrôle de la tutelle, il n'a que peu de pouvoirs, et la tutelle doit prendre ses responsabilités. Représenter le conseil municipal est le rôle normal du maire, mais quand il est agent de l'Etat, son pouvoir de police reste assez vague. Il faut qu'il puisse l'exercer : or, si une commission a la possibilité de visiter un établissement nouveau, comment contrôler un établissement qui se transforme à l'intérieur ? « Dans le cas du « Cinq-Sept », déclare Me Juvenal, je n'aurais pas démissionné parce que cela aurait signifié que je me reconnaissais coupable, j'aurais fait le procès de l'administration. »

On se souvient qu'après ce drame, des mesures avaient été prises à Bandol et ailleurs, vis-à-vis de plusieurs établissements qui avaient été invités à satisfaire aux normes de sécurité.

n'empêche pas qu'il faille délibérer pour acheter un camion.

Le maire est représentant du pouvoir central, c'est-à-dire qu'il est chargé de l'application des lois qui lui sont transmises, par le préfet et que ce n'est pas toujours facile.

« C'est un rôle difficile, sans doute, fait remarquer un membre du club, mais c'est un rôle choisi. »

Sur le rôle du maire, M. Autran conclut en suggérant qu'il consiste à obtenir dans une commune où tout le monde n'a pas les mêmes opinions, que les gens puissent vivre en bonne intelligence.

(à suivre)

Jeanine AVENEL

## NOS PHOTOS :

- 1) De gauche à droite, M. Autran, M. Catusse, Me Juvenal, M. Fabre.
- 2) Une partie des convives.

(Photos Marius PUTTI)